

## Instructions pour le paiement de la taxe d'inscription

Pour tout envoi de dossier d'inscription à la HEIG-VD, il est impératif que la taxe d'inscription s'élevant à CHF 150.— soit payée au préalable. Une preuve du versement doit être jointe au dossier d'admission. Aucun dossier ne sera traité sans justificatif.

**Aucun remboursement n'est fait en cas de désistement ou en cas de refus d'admission.**

### Candidat-e-s domicilié-e-s en Suisse

Le paiement est à effectuer sur le CCP 10-1975-6. IBAN CH97 0900 0000 1000 1975 6  
Le nom et le prénom de l'étudiant-e inscrit-e doivent être mentionnés ainsi que le motif du versement : Taxe d'inscription rentrée académique 20XX.

### Candidat-e-s domicilié-e-s à l'étranger

Postfinance  
3030 Berne  
BIC : POFICHBEXXX

Titulaire :

Etat de Vaud – Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud  
1401 Yverdon-les-Bains  
IBAN CH97 0900 0000 1000 1975 6

### Ne sont pas acceptés:

Les chèques.

Les francs CFA.

Les versements via Western Union et MoneyGram.

Le Secrétariat académique